

Dominique Picard, Ergonome à l'OPPBTB

Il y a 2 ans, l'OPPBTB lançait en partenariat avec l'Union de la Maçonnerie et du Gros Œuvre (UMGO-FFB) un programme d'information et de communication en matière de distribution d'EPI et plus précisément de gants de protection. À l'occasion du lancement de sa nouvelle campagne, l'OPPBTB a accepté de répondre à quelques questions du SYNAMAP.

Référence : Avez-vous mené d'autres actions avec l'UMGO-FFB ?

Dominique Picard : Nous travaillons justement en ce moment à une nouvelle opération "gants" intitulée "La Marque recommandée par les Maçons". Il s'agit d'organiser directement sur les chantiers le test complet coulage de béton, manutention et enduit - des produits

des fabricants volontaires. Les essayages grandeur nature, à raison de 5 chantiers par produits, devraient non seulement mettre en lumière les lauréats de demain, mais également aider l'OPPBTB à mieux comprendre pourquoi aussi peu de gants sont actuellement portés sur les chantiers. Le seul bémol à cette opération est le nombre encore timide de fabricants volontaires...

Remarque du SYNAMAP : le coût de participation à ces "tests grandeur nature" n'est-il pas à ce titre quelque peu dissuasif pour les fabricants de gants de protection ?

R. : *Concernant d'autres types d'EPI, et en particulier les anti-chutes, quelles sont les opérations actuellement menées par l'OPPBTB ?*

D. P. : Cet EPI a surtout mobilisé

nos énergies l'an passé, dans le cadre du Sommet Européen de la Sécurité dans la Construction, sis en novembre à Bilbao. Ceci a permis à l'OPPBTB de faire une vaste campagne européenne sur les risques de chutes en hauteur qui a tout de même mené à la déclaration de Bilbao du 22 novembre 2004 ! Depuis, nous continuons notre mission de veille sécuritaire, en particulier au regard des "travaux en hauteur" si propres à notre secteur. (Voir synthèse de la déclaration de Bilbao en page 3 de ce numéro).

R. : *Quelle part de prévention auprès des professionnels du bâtiment est précisément la vôtre en matière d'EPI ?*

M. S. : L'OPPBTB assure auprès des professionnels du secteur une mission de conseil et d'information. Nous sommes régulièrement amenés à



Dominique Picard
Ergonome à l'OPPBTB

émettre des avis relatifs à l'utilisation actuelle ou potentielle de tel ou tel EPI. C'est là bien entendu un des aspects de ma mission, mais également de celle de notre ingénieur chimiste et de notre service "Etudes", à de multiples égards une précieuse source de documentation. Mais attention, nous ne sommes en aucun cas prescripteur de marques particulières d'EPI. ●

Pour plus d'information :
www.oppbtp.fr